

Duplicata
GREFFE DU
TRIBUNAL DE COMMERCE
DE TARBES

6 RUE MARECHAL FOCH
65013 TARBES CEDEX
TEL 05.62.51.77.77 - FAX 05.62.51.77.87
WWW.INFOGREFFE.FR

RECEPISSE DE DEPOT

S.O.F.E.C.

1 RUE LUPAU
65000 TARBES

V/REF :

N/REF : 2008 B 16 / 2010-A-1995

Le Greffier du Tribunal de Commerce DE TARBES certifie qu'il a reçu le 05/11/2010,

P.V. d'assemblée du 22/10/2010
- Nomination d'un gérant
- Démission d'un gérant

Acte S.S.P. en date du 22/10/2010
- Cession de parts

Acte S.S.P. en date du 22/10/2010
- Cession de parts

Concernant la société

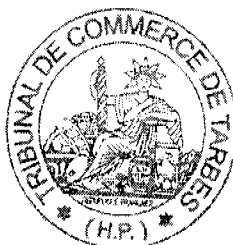
A.N.S
Société à responsabilité limitée
2 bis rue Simin Palay
Cité Orly
65000 Tarbes

Le dépôt a été enregistré sous le numéro 2010-A-1995 le 16/11/2010

R.C.S. TARBES 501 905 327 (2008 B 16)

Fait à TARBES le 16/11/2010,

Le Greffier



A handwritten signature in black ink, consisting of a stylized 'S' followed by a series of loops and a final vertical stroke.

ANS

SARL au capital de 6 000 Euros
Siège social : 2bis rue Simin Palay - Cité Orly
65000 TARBES
501 905 327 RCS TARBES

*** **

PROCES-VERBAL DE L'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE ANNUELLE EN DATE DU 22 OCTOBRE 2010

L'an deux mille dix,
Le 22 Octobre,
A 17 heures,

Les associés de la SARL "ANS" au capital de 6 000 Euros,
ayant son siège social à TARBES (65) se sont réunis en
Assemblée Générale Ordinaire.

Etaient présents :

- Mr TREMEGE Alexandre, associé gérant, Détenant	200 parts
- Mr GOGAT Gary, associé, Détenant	200 parts
- Mr LATRILLE Cédric, associé, Détenant	<u>200 parts</u>
Soit ensemble.....	600 parts

L'Assemblée Générale est présidée par Mr TREMEGE Alexandre en
sa qualité d'associé gérant.

h

P.I.T.

196

Monsieur le Président constate que les associés présents possèdent la totalité des parts composant le capital social et qu'en conséquence l'assemblée peut valablement délibérer.

Puis le Président rappelle que l'assemblée est réunie à l'effet de délibérer sur l'ordre du jour suivant :

- démission du gérant, quitus
- nomination d'un nouveau gérant
- pouvoirs

Personne ne demandant la parole, Monsieur le Président met successivement aux voix les résolutions inscrites à l'ordre du jour.

PREMIERE RESOLUTION

La collectivité des associés prend acte de la démission à ce jour de Monsieur Alexandre TREMEGE de ses fonctions de gérant et lui donne quitus entier pour l'accomplissement de sa mission jusqu'à ce jour.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

A.T.

e

GG

DEUXIEME RESOLUTION

La collectivité des associés décide de nommer en remplacement pour une durée indéterminée Monsieur Gary GOGAT, qui accepte.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

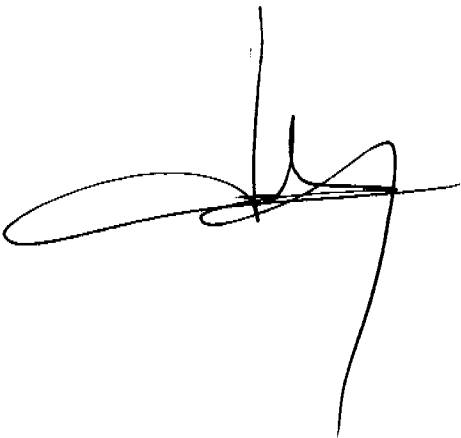
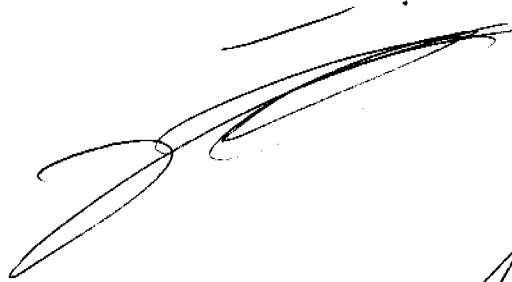
TROISIEME RESOLUTION

La collectivité des associés donne tous pouvoirs au porteur d'une copie certifiée conforme des présentes en vue des formalités légales et réglementaires.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée à 18 heures.

De tout ce que dessus il a été dressé le présent procès-verbal qui, après lecture, a été signé.

A handwritten signature in black ink, consisting of a large loop on the left and a vertical stroke on the right.A handwritten signature in black ink, featuring a series of overlapping loops and a horizontal stroke at the top.A handwritten signature in black ink, appearing as a stylized 'C' followed by a vertical stroke.